

Journée d'étude du Réseau des Masters Management des Organisations de Santé

**APPEL A SOUMISSION
PRIX DU MEILLEUR MEMOIRE 2021**

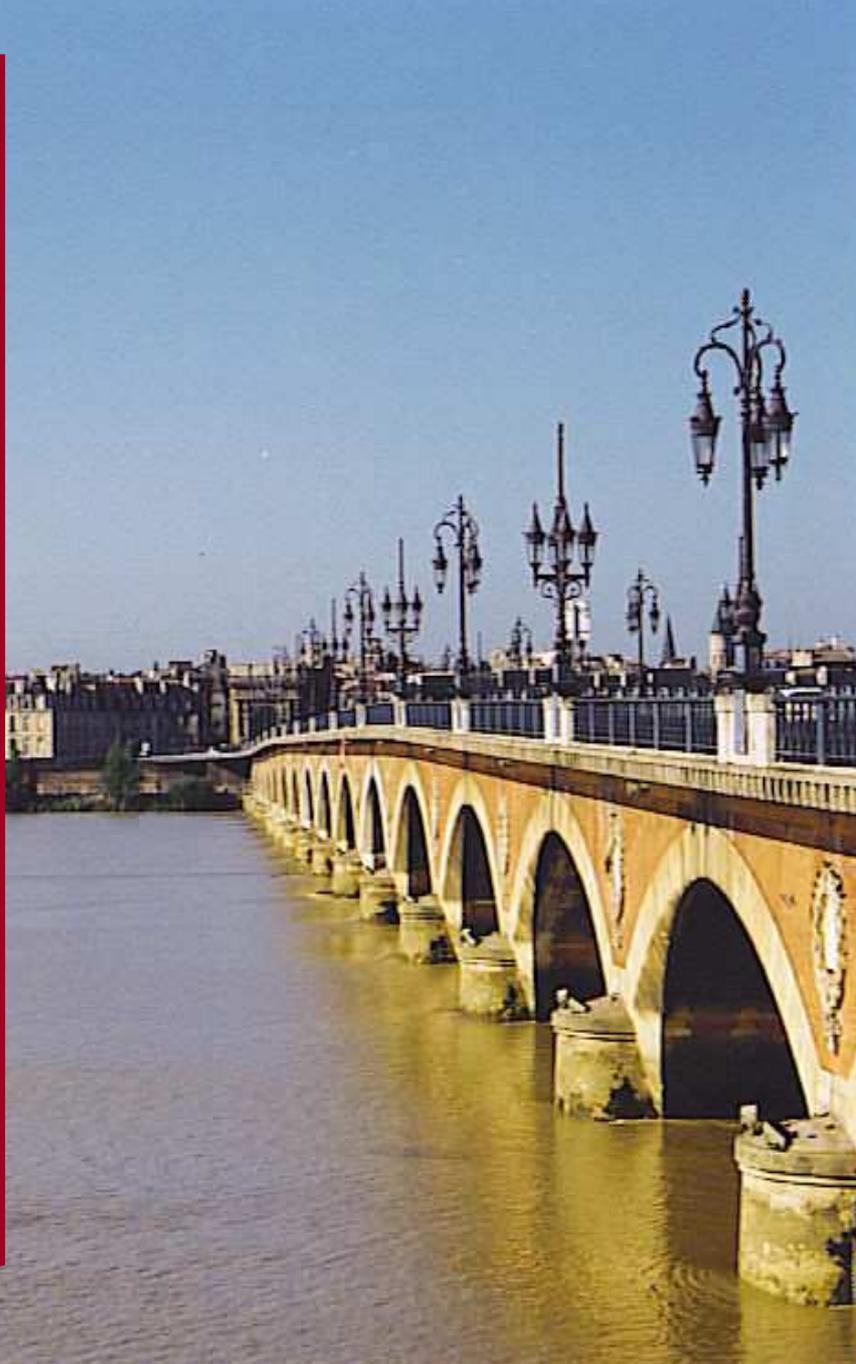


3 DECEMBRE 2021

EN VISIO ET EN PRESENTIEL

ISPED

Campus Carreire



**Quelles innovations sociales,
managériales, organisationnelles et
technologiques au sein des secteurs
sanitaire, social et médico-social ?**

**Tendances et opportunités pour les
managers des organisations de santé
d'aujourd'hui et de demain !**

**Organisé par les équipes
pédagogiques
du Master 2 MOMMS de
l'ISPED
du Master 2 Cadre de Santé
Manager de l'ISPED et de l'IFCS
du CHU de Bordeaux**

 **ISPED** / université
SCHOOL OF PUBLIC HEALTH de **BORDEAUX**

Exercer en tant que cadre au sein d'une organisation sanitaire, sociale ou médico-sociale, c'est relever chaque jour plusieurs défis :

- Assurer une prise en soins et/ou un accompagnement de qualité des personnes malades, fragiles et/ou dépendantes ;
- Faire face à de nouveaux modes d'allocation des ressources tout en développant son offre de service ;
- Respecter le cadre juridique complexe et faire preuve d'une éthique et d'une déontologie irréprochables en mettant l'usager au cœur de ses actions ; tout en prenant en compte de façon simultanée l'usure et la fatigue des professionnels ;
- S'inscrire au sein des politiques publiques actuelles : décloisonnement entre la ville et l'hôpital, le sanitaire et le médico-social, construction de parcours, dynamique partenariale, ouverture vers le milieu ordinaire, déploiement du numérique, l'éducation thérapeutique.

La crise sanitaire actuelle déclenchée par l'épidémie de COVID 19 a mis en exergue le manque de moyens mais également l'investissement et l'attachement des professionnels à leur métier, et ce malgré les mois de conflits sociaux précédant cette crise - conflits dénonçant les politiques de rationalisation budgétaire au sein de l'hôpital public notamment. Les organisations sanitaires et médico-sociales, prises dans la tourmente d'un environnement incertain, ont fait preuve de résilience pour s'adapter et se ré-inventer avec comme souci affiché le maintien de la sécurité des prises en charge et des accompagnements.

Les établissements et les professionnels sont également marqués par la volonté d'adapter la gouvernance du système de santé aux enjeux territoriaux ; les lois de santé publique déclinent l'échelon régional comme l'échelon de mise en œuvre des objectifs nationaux de santé (loi HPST, loi du 26 avril 2016). Afin d'anticiper les innovations médicales et technologiques, d'accompagner et d'optimiser l'accès aux soins sur les territoires ; les organisations doivent poursuivre leurs évolutions, s'ouvrir aux partenariats et coopérations. Un véritable dialogue s'engage alors entre les ARS et les structures et entre les structures elles-mêmes pour que se mettent en place des parcours de prise en charge cohérents et sans rupture.

Les structures sanitaires, sociales et médico-sociales (hôpitaux publics, cliniques, CPTS, centre de santé, EHPAD, résidence autonomie, ESAT, IME, DITEP, IEM, MECS, SAVS, CADA...) se trouvent ainsi à la croisée d'injonctions multiples qui mettent en tension les hommes et les modèles organisationnels classiques du secteur. Les structures des organisations de santé évoluent et leurs dirigeants doivent faire preuve d'agilité et adapter leur mode de management. Toutes les fonctions des organisations - qu'elles relèvent du secteur public, privé lucratif ou associatif - sont ainsi questionnées faisant de ce secteur un laboratoire de développement d'innovations sociales, organisationnelles et managériales particulièrement riche et dynamique.

Les étudiants des Master 2 en Management de la santé (ou diplôme équivalent) ont été au cœur de ces évolutions pendant leur année de formation. Ils produisent chaque année d'excellents mémoires. Il est donc crucial que leurs analyses et projections des évolutions de ce secteur soient valorisées et discutées.

L'objectif de ce prix est de leur permettre de présenter oralement les résultats de leurs travaux pendant une durée de 20 minutes avec le soutien de leur directeur-trice de mémoire.

Ce sera également l'occasion d'échanger entre étudiants, chercheurs et professionnels du secteur.

A l'issue de cette journée, le jury décernera le prix du meilleur mémoire d'une valeur de 500€ attribué par ARAMOS¹

Ce prix a pour vocation d'encourager les jeunes étudiants à participer à des congrès et publier dans des revues professionnelles et pourquoi pas, dans des revues académiques.

¹ **ARAMOS, Association de Recherche Appliquée au Management des Organisations de Santé**, a pour objectif de favoriser le développement, la valorisation et l'ouverture internationale de la recherche en gestion dans le domaine de la santé.

Quels champs d'analyse sont concernés par cet appel à soumission ?

Tous les thèmes de managements et de gestion relevant du secteur de la santé sont concernés par cet appel à soumission.

- **Le champ de la prise en charge** qu'il soit soignant ou éducatif réinterrogeant les modes actuels d'accompagnement et également défiant les structures en les engageant à s'inscrire dans de nouveaux paradigmes comme la coordination, l'inclusion et le développement de plateforme de services.
- **Le champ de la stratégie et de la performance** visant à permettre aux organisations d'affiner leur analyse stratégique (tant interne, qu'externe), la conduite de projets complexes et innovants, mais également à mettre en place les tableaux de bords de performance et accompagner la négociation de leur CPOM.
- **Le champ financier** pour démontrer aux autorités de tarification à travers l'EPRD que les financements alloués permettent non seulement d'équilibrer l'exploitation, de financer les investissements mais également de respecter l'équilibre financier global. Peuvent également s'inscrire dans ce thème, les recherches portant sur les achats et la logistique s'inspirant des méthodes industrielles d'optimisation des flux qu'il faut adapter à la spécificité de l'activité.
- **Le champ des ressources humaines et de l'éthique** qui est confronté quotidiennement aux enjeux d'une gestion de la pénurie en personnel et au besoin de renouveler l'attractivité et la fidélisation de l'exercice professionnel pour (re)donner du sens à la relation d'accompagnement et de soins.
- **Le champ de la gouvernance** qu'il relève de la gouvernance interne des établissements se fondant sur une responsabilité accrue des directions des organisations et modifiant les compétences des instances de pilotage (loi HPST), ou encore d'une gouvernance relevant d'un prisme plus macroéconomique incitant les organisations à s'inscrire dans le territoire.
- **Le champ du marketing** qui se développe pour sensibiliser et encourager les modifications de comportement des usagers (éducation thérapeutique, prévention, etc.) et ainsi augmenter la visibilité de l'offre de soin et la satisfaction des patients en proposant des services aux usagers et des communications appropriées auprès des prescripteurs. Le champ de la qualité encourageant le déploiement de procédures permettant d'obtenir des certifications renforçant la réputation des établissements.
- **Le champ des SI** que ce soit via le développement des technologies numériques et de la télémédecine en particulier, de la convergence des systèmes d'informations pour l'opérationnalisation des GHT, ou encore de l'interopérabilité de ces outils pour accompagner le développement des parcours.

Qui peut candidater ?

- les diplômés de masters 2 (ou diplôme équivalent) spécialisés dans le management des organisations de santé, délivrés par les Universités et les Ecoles de commerce
- ayant obtenu la mention "Très bien" à leur mémoire (note de 16 et plus) en 2020 ou 2021

Comment candidater ?

- transmettre à elise.verpillot@u-bordeaux.fr à partir du **1^{er} septembre et avant le 29 octobre 2021** le mémoire en version .pdf ou .doc intitulé de la façon suivante NOM-Prénom-Université
- un résumé de 300 mots sur le mémoire réalisé ;
- un relevé de note attestant que la note de 16 ou plus a été obtenue ;
- une attestation écrite de leur directeur de mémoire précisant son accord pour que le candidat participe à ce prix.

Comité scientifique

Christophe Baret (Université Aix-Marseille), Christel Beaucourt (Université de Lille), Christelle Bruyère (Université de St Etienne), Anne Buttard (Université de Bourgogne), Monique Combes-Joret (Université de Reims), Paula Cristofalo (EHESP), Sandrine Cueille (Université de Pau-Pays de l'Adour), Ariel Eggrickx (Université de Montpellier), Djamila Elidrissi (Université Côte d'Azur), Arnaud Eve (Université de Rouen), Ingrid Fasshauer (Université de Marne-La-Vallée Paris-Est), Widiiane Ferchakhi (Université de Haute-Alsace), Corinne Grenier (Kedge), Marie-Eve Laporte (Université de Paris Sorbonne-Panthéon), Célia Lemaire (EM Strasbourg), Lactitia Lethielleux (Université de Reims), Sébastien Mainhagu (Université de Haute-Alsace), Caroline Marie-Jeanne (Université d'Angers), Christophe Maurel (Université d'Angers), Laurent Meriade (Université Clermont-Ferrand), Véronique Merle (Université de Rouen), Nathalie Pantaléon (Université Côte d'Azur), Matthieu Sibé (Université de Bordeaux), Elise Verpillot (Université de Bordeaux), Béatrice Vincent (Université de Toulouse 3), Véronique Zardet (Université de Lyon 3), Soudes Zouaghi (Université de Caen).

Comité d'organisation

Catherine Barraud, Nabil Bikourane, Emmanuelle Gagnou-Savatier, Mélanie Le Goff, Christine Noé, Cécile Rodrigues, Matthieu Sibé, Elise Verpillot, Jérôme Wittwer